

Conseil Municipal Ordinaire

Vendredi 2 juin 2023 à 19h30

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à dix-neuf heures et trente minutes,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents :

M Caron Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Ludovic, Mme ROUX Estelle, Mme SALATHE Louise

Absents excusés : M MOURGUES Grégory

Absent : M RIERA Bruno

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Monsieur CARON Olivier.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour :

1°/ Tarifs cantine Lasalle

2°/ Questions diverses

Introduction

Rappel des rencontres interservices le 15 juin.

Madame SALATHE et monsieur DEJEAN Christian sont intéressés pour y participer.

1°/ Tarifs cantine Lasalle

Suite à la demande la mairie de Lasalle en date du 4 mai 2023, une délibération doit être prise indiquant la prise en charge par la commune des frais de cantine.

Monsieur le maire fait part que la commune a participé pour l'année scolaire 2022/2023 de la manière suivante : le prix d'un repas étant de 6.10€ (inchangé).

La commune de Lasalle nous indique que le prix actuel du repas livré est de 4.70€ auquel s'ajoutent les frais de personnel de 4.50€ (sans compter les frais annexe), ce qui fait un total de 9.20€ par repas.

Quotient familial	Lasalle et extérieurs				1000 et +	
	-400	400/599	600/759	760/999	Lasalle	Extérieurs
Payé par les familles	2.30€	2.60€	3.15€	3.64€	4.20€	6.70€
Prix repas	1.00€	1.00€	1.00€	1.00€	1.45€	3.25€
Temps méridien	1.30€	1.60	2.15€	2.64€	2.75€	3.45€

Le principe de participation aux frais de cantine sera reconduit par tacite reconduction, sauf modification ou dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à prendre la délibération.

2°/ Questions diverses

Rencontre Inter services du 15 juin 2023 : Louise et Christian intéressés.

Point sur le SIAEP Lasalle (Annelise) :

Réunion de lancement du Schéma Directeur le 30 mai à 9h.

Etat des lieux par le bureau d'études sur 1 année : infrastructures, recherche d'autres ressources en eau, étude du passage en régie (entrées futures de Monoblet, Durfort et Freyssac et peut-être Cognac) qui va coûter 250 000 euros au SIAEP.

Annelise le passage en crise majeure sécheresse : qu'est-ce que cela implique pour la population ?

Clément : il faudrait rajouter l'info sur le bulletin municipal le tableau de la Préfecture concernant Ste Croix.

Louise : Demande de précision concernant l'eau qui s'écoule au Campel ? Les travaux sont prévus avant l'automne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

